

Règlement Général des Opérations

Modifications

Aperçu des modifications du Règlement Général des Opérations

Belfius Banque & Assurances adapte le Règlement Général des Opérations. La nouvelle version de ce Règlement entrera en vigueur le 01/04/2023. Sauf si vous renoncez expressément aux services sur lesquels portent ces modifications avant cette date, nous partons du principe que vous acceptez ces adaptations.

Sous réserve de quelques adaptations de pure forme, les dispositions suivantes ont été adaptées :

• Chapitre I Généralités :

Section 1 – Le Règlement et ses adaptations

3. Modifications

Section 2 – Définitions

Section 3 – Champ d'application

Section 4 – Dispositions générales

4. Identification

4.1. Données d'identification

5. Statut juridique et fiscal du Client

5.1. Généralités

5.3. Clients de nationalité étrangère

5.5. FATCA

5.7. Non-résidents

5.8. Échange d'informations avec la Banque nationale de Belgique dans le cadre du point de contact central (ci-après le « PCC »)

5.12. Protection extrajudiciaire

5.13. Actes et conventions de/entre tiers avec des conditions spéciales

5.14. Saisie-arrêt à la requête d'un tiers

7. Liberté contractuelle

10. Correspondance

11. Vie privée

13. Successions

14. Tarifs

14.4. Droits, taxes, impôts

14.6. Indexation pour les Clients Non-consommateurs

18. Responsabilité de la Banque

18.4. Mineurs d'âge

19. Garanties constituées en faveur de la Banque

19.2. Compensation : principes

19.5. Blocage

19.6. Gage

19.8. Cession de créance

22. Résiliation de produits/services, cessation des relations

Section 6 – Pluralité de personnes

31. Services en indivision - Droit de disposition, d'accès, de résiliation

34. Associations de fait - Règles applicables en l'absence ou en cas de silence des statuts ou du règlement

34.1. Gestion

Section 7 – Ordres donnés à la Banque

36. Généralités

37. Blocage au profit d'un tiers à la demande du Client

• Chapitre II : les comptes

Section 1 - Généralités

40. Opérations aux guichets

41. Extraits de compte

Section 2 – Comptes de paiement

49. Virements

49.1. Virements en euro (Sepa Credit Transfer)

49.2. Virements Sepa Instant Credit Transfer ('Paielement Instantané')

51. Contestation d'une transaction de paiement

51.1. Notification

51.2. Responsabilité en cas d'opérations de paiement non autorisées

56. Responsabilité en matière de frais

Section 3 – Comptes d'épargne

61. Opérations autorisées

61.2. Compte d'épargne non-réglementés

Section 4 – Comptes à terme

66. Compte centralisateur

Section 5 – Dossiers-titres

80. Corporate actions

80.4. Assemblées générales

• Chapitre III : Services liés aux comptes

Section 2 – Ordres de paiement

94. Modification ou révocation des ordres

Section 3 – Opérations internationales

100. Comptabilisation des ordres en faveur d'un Client

• Chapitre IV : Services d'investissement

Section 2 – Règles de conduite

139. Conseil en investissement et exécution d'ordres avec ou sans évaluation du caractère approprié de l'investissement

139.1. Fourniture de conseils en investissement

Section 3 - Modalités liées aux transactions en instruments financiers

148. Annulation des ordres

Vous trouverez les versions adaptées de ces règlements sur belfius.be/reglements.